



Conditions d'admissibilité et critères de sélection

Prix honorifique pour le parent impliqué

Ce prix est remis au parent impliqué dans l'école de son ou ses enfants. Le prix honorifique pour le parent impliqué est remis à un parent d'une école primaire ou secondaire seulement.

Un parent impliqué peut se traduire par un parent qui démontre un véritable intérêt dans le programme éducatif et/ou la vie sociale et scolaire de son enfant. Ce parent est peut-être impliqué dans l'OPP ou siège à un conseil d'établissement. Ce parent est peut-être présent à toutes les sorties scolaires ou s'implique dans un comité ou une activité sportive au sein de l'école. Bref, il est un élément important de votre école.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

1. La personne doit être un parent d'un enfant dans une des écoles primaires ou secondaires du Centre de services scolaire des Draveurs pour l'année scolaire 2023-2024;
2. La candidature doit porter sur l'implication d'un seul parent;
3. La personne doit avoir accompli des activités de façon bénévole, c'est-à-dire sans avoir été rémunérée pour ces activités;
4. La personne doit avoir accompli les activités bénévoles sur une base volontaire, et non dans le cadre d'un programme scolaire.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

1. L'implication du parent

Le candidat est évalué sur l'ensemble de son implication. La fréquence de son implication, sa motivation et la diversité de ses actions sont des éléments qui permettent d'apprécier l'engagement d'un candidat. Pour la catégorie *parent impliqué*, la longévité de l'engagement peut également être prise en compte.

2. La reconnaissance du milieu

Le candidat est évalué à partir des éléments présentés dans le formulaire par la personne soumettant la candidature. Ce document souligne concrètement les actions, la portée et l'effet de ces actions dans l'école de son enfant.

Prix honorifiques pour l'élève persévérant au primaire, secondaire, FGA et FP

Prix remis à l'élève ayant démontré une persévérance dans ses réalisations scolaires et/ou parascolaires.

Un élève persévérant peut se traduire par un élève qui a démontré un véritable effort dans ses résultats scolaires, une motivation hors du commun dans une activité parascolaire ou dans un projet d'école. Les résultats académiques ne sont pas nécessairement pris en compte dans cette catégorie.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

1. Le candidat doit être un élève du primaire, secondaire, de la formation générale aux adultes ou de la formation professionnelle du Centre de services scolaire des Draveurs pour l'année scolaire 2023-2024

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

1. Difficultés rencontrées et efforts déployés pour surmonter une épreuve ou des épreuves de vie (description des épreuves et des difficultés qu'elles entraînent et explication des efforts nécessaires pour franchir les différents obstacles);
2. Stratégies et efforts déployés pour poursuivre et réussir les études (explication des raisons de la volonté de réussite scolaire, présentation des stratégies adoptées et des outils utilisés);
3. Réalisations concrètes et résultats observables et mesurables liés aux réalisations;
4. Activités d'engagement parascolaires ou périscolaires (présentation de l'activité ou des activités dans lesquelles l'élève est engagé et explication de la manière dont ces activités contribuent à l'amélioration de sa qualité de vie scolaire);
5. Motivation de l'élève.

Prix honorifiques pour le membre du personnel de soutien, professionnel, enseignant et cadre ÉTOILE

*Prix remis au membre du personnel de votre école ou votre service qui fait **briller** votre école par ses réalisations hors du commun.*

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

1. Être un membre du personnel du Centre de services scolaire des Draveurs d'une école ou d'un service pour l'année scolaire 2023-2024.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

1. Activités qui marquent l'engagement du candidat (explication et description des motifs de l'engagement);
2. Influence auprès des étudiants ou des autres membres du personnel dans le cadre de son initiative scolaire ou parascolaire;
3. Capacité de stimuler l'engagement (explication brève et claire de la manière dont est transmise l'importance de l'engagement chez les élèves ou les autres membres du personnel et dont est encouragé cet engagement);
4. Production d'un effet autre qu'éducatif, d'une influence déterminante sur le milieu;
5. Portée de l'engagement sur d'autres milieux que son école (démonstration des répercussions de l'engagement sur d'autres milieux avec, autant que possible, une ou des preuves à l'appui).

Prix honorifique pour le bénévole impliqué

Prix remis au bénévole qui n'est pas un parent ou membre du personnel du Centre de services scolaire des Draveurs impliqué dans l'école de sa communauté.

Un bénévole impliqué peut se traduire une personne qui démontre un véritable intérêt pour le bien-être de votre école en donnant de son temps. Bref, il est un élément important de votre école.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

1. La personne doit être un bénévole dans des écoles primaires, secondaires, services ou centres du Centre de services scolaire des Draveurs pour l'année scolaire 2023-2024;
2. La candidature doit porter sur l'implication d'une seule personne;
3. La personne doit avoir accompli des activités de façon bénévole, c'est-à-dire sans avoir été rémunérée pour ces activités;
4. La personne doit avoir accompli les activités bénévoles sur une base volontaire, et non dans le cadre d'un programme scolaire.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

1. L'implication du bénévole

Le candidat est évalué sur l'ensemble de son implication. La fréquence de son implication, sa motivation et la diversité de ses actions sont des éléments qui permettent d'apprécier l'engagement d'un candidat. Pour la catégorie *bénévole impliqué*, la longévité de l'engagement peut également être prise en compte.

2. La reconnaissance du milieu

Le candidat est évalué à partir des éléments présentés dans le formulaire par la personne soumettant la candidature. Ce document souligne concrètement les actions, la portée et l'effet de ces actions dans l'école de sa communauté.